



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 janvier 2014

Date de la convocation 07 Janvier 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.SATGER Jean-Noël à M.TOLOS Joseph, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard, M.SOTO Bernard à M.QUEROL Jean-François,</p>

Objet : Budget primitif 2013 - Budget général - Décision modificative n°3

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140116-2014-01-14-02-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014

Monsieur LACROIX présente les réajustements suivants :

- Suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 novembre 2013, les attributions de compensation relatives aux transferts intervenus les années précédentes concernant la piscine de Paulhan et l'ALAE de Fontès doivent être régularisées. Il convient de rééquilibrer les sommes prévisionnelles en dépenses et en recettes.
- Le fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a fait l'objet d'une actualisation conformément à la loi de finances 2012 afin de tenir compte du supplément de la CVAE portant sur 2010 récupéré auprès des entreprises jusqu'au 30 juin 2013. En conséquence, le FNGIR s'élève pour 2013 à - 1 085 814 euros soit une contribution complémentaire à partir de 2013 de 34 349 euros.
- Les remboursements du capital d'emprunts doivent être régularisés suite aux dernières échéances de 2013 connues.

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES		CHAP	DESIGNATION	RECETTES
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 125 390 €		RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 125 390 €
014	Atténuations de produits	+ 149 600 €		73	Attribution de compensation	+ 113 462 €
012	Charges de personnel	- 10 300 €		77	Produits exceptionnels	+ 11 928 €
66	Charges financières	- 12 250 €				
68	Dotations aux provisions	- 1 660 €				
DEPENSES INVESTISSEMENT		0 €		RECETTES INVESTISSEMENT		0 €
16	Remboursement d'emprunts	+ 2 226 €				
152 – 20422	Façades privées – subvention	- 2 226 €				

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 08 Janvier 2014.

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2013 du budget général.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.